NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1192/Corr.1
11 février 1976

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-deuxième session
Point 7 de l'ordre du jour

# NECESSITE D'ENCOURAGER ET DE DEVELOPPER DAVANTAGE LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES, Y COMPRIS LA QUESTION D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL A LONG TERME DE LA COMMISSION

## Description de l'utilisation qui a été faite du programme de services consultatifs de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme depuis l'adoption de la résolution 926 (X) de l'Assemblée générale

## Rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 3 d) de la résolution 10 (XXXI) de la Commission des droits de l'homme

## Rectificatif

A la page 16, remplacer les mots "et 44 en 1964. En 1965, 55 bourses ont été octroyées", aux septième et huitième lignes du paragraphe 70, par "et 45 en 1964. En 1965, 54 bourses ont été octroyées".

A l'annexe D, la note 1 doit se lire : "E/CN.4/1030, par.5", et non pas "E/CN.4/1056, par. 5".

GE.76-2302